



Glossaire

Constituant : Personne qui fait la constitution de la fiducie.

Fiduciaire : Celui ou ceux qui administrent les biens détenus par la fiducie.

Co-fiduciaire(s) : Deuxième fiduciaire

Bénéficiaire(s) : Ceux qui bénéficient des revenus et du capital de la fiducie.

Inconvénients

- Cette stratégie ne peut être mise en place qu'avec des personnes majeures car risque d'imposition élevé «Kiddie Tax» avec des enfants mineurs (excepté pour les revenus de location)
- Nécessité d'avoir un fiduciaire indépendant qui n'est pas un bénéficiaire
- Préparation de déclaration de revenu pour la fiducie.

Recommandations

Pour mener à bien votre projet de création de fiducie, nous vous recommandons d'en discuter avec votre comptable membre du **Groupe Servicas**.

Groupe Servicas est un regroupement québécois d'une cinquantaine de cabinets-conseils, représentés par plus de 300 personnes. La diversité des services offerts tient de l'expertise des bureaux membres qui assurent un service de qualité capable de satisfaire les besoins multiples et grandissants de leur clientèle.

AVIS

Malgré toute l'attention portée à la préparation et à la rédaction de ce document, soyez avisés que des erreurs ou irrégularités peuvent s'être glissées par mégarde. Par conséquent, **Groupe Servicas** décline toute responsabilité relative aux conséquences qui pourraient découler de la mise en application des solutions présentées dans ce document et vous invite à consulter un professionnel en fiscalité afin de valider votre stratégie.

Pour plus de renseignements au sujet des stratégies financières présentées dans cette brochure, veuillez contacter :

Groupe Servicas

7900, boul. Taschereau, Bureau D-210,
Brossard, Qc J4X 1C2

Tél. : (450) 923-2313

Les fiducies de fractionnement du revenu



Qu'est-ce qu'une fiducie de fractionnement du revenu ?

La fiducie de fractionnement du revenu vise essentiellement à partager des revenus entre les membres d'une même famille, habituellement de façon discrétionnaire selon les choix du ou des fiduciaire(s). Les revenus comprennent notamment le gain en capital, les revenus de dividendes et le revenu d'intérêts.

Moment opportun de constitution

La fiducie de fractionnement du revenu peut être constituée pour diverses raisons, le moment opportun dépend donc de la situation dans laquelle on se retrouve. Les situations propices à la création d'une fiducie de fractionnement du revenu sont :

- Une période précédant une forte croissance de l'entreprise;
- Lors d'un changement de situation familiale;
- Dès la constitution ou l'achat d'une société par action.

Avantages

- Distribuer de l'argent aux enfants majeurs pour qu'ils puissent payer des dépenses personnelles (ex: frais de scolarité, paiement d'un loyer, achat d'une auto, etc.);
- Partager le gain en capital imposable entre les bénéficiaires de façon à maximiser l'exemption sur le gain en capital de chacun tout en minimisant les sorties de fonds;
- Choisir le ou les bénéficiaire(s) qui se verront attribuer des revenus pour une année donnée;
- Choisir le type de revenu que l'on veut attribuer à un bénéficiaire (selon la source du revenu).

Par exemple si la fiducie réalise du revenu d'intérêt et du revenu de dividende on peut choisir d'attribuer le revenu d'intérêt à un bénéficiaire et le revenu de dividende à un autre bénéficiaire.

Considérations fiscales

- Les bénéficiaires s'imposent sur les revenus attribués par la fiducie, tout en conservant un droit inaliénable de recevoir ce revenu.
- Les revenus de la fiducie non attribués sont imposés aux taux maximum.
- La fiducie prend fin lors de sa 21^e année d'existence. Il y a alors disposition présumée des biens de la fiducie. Il existe cependant des stratégies afin d'éviter la disposition présumée (à discuter avec un membre du **Groupe Servicas**)
- Garder à l'esprit les critères d'admissibilité de la fiducie.

Étapes sommaires menant à la création de la fiducie

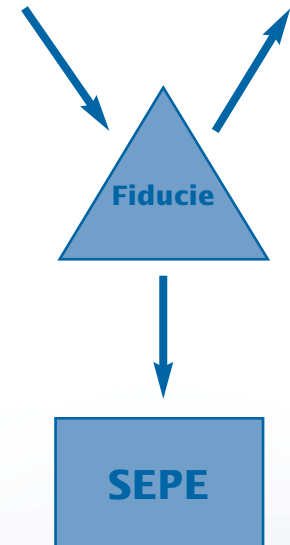
- Rencontre avec un membre du **Groupe Servicas** pour obtenir des informations pertinentes à votre situation;
- Préparation de l'acte de fiducie en fonction des recommandations de votre conseiller Servicas et d'un conseiller légal compétent en la matière (avocat ou notaire).

Cas modèle

Un grand-père donne un lingot d'argent à la fiducie pour l'administrer pour le bénéfice de son fils et de ses trois petits-enfants. Le fils exploite une société (SEPE) et transfère une partie de la propriété à la fiducie par l'entremise d'un gel.

Voici la structure organisationnelle

- Fiduciaire(s)**
- Entrepreneur
 - Co-fiduciaire
- Bénéficiaire(s)**
- Entrepreneur
 - Conjoint
 - Enfants (3)
 - Compagnie de gestion



Discussion

Lorsque la «SEPE» déclare des revenus de dividendes à la «Fiducie», elle pourra à son tour, les redistribuer aux bénéficiaires et ce, de façon discrétionnaire.

Si la fiducie vend sa participation dans la «SEPE» le gain en capital réalisé lors de la vente sera attribué aux bénéficiaires et imposé entre leur main. Cette stratégie permettrait de fractionner le gain en capital entre les membres de la famille tout en profitant de la multiplication de l'exonération sur le gain en capital s'il y a lieu (max: 750 000,00\$).